

Environnement | Charente-Maritime : l'éco-taxa et le pont d'Oléron s'invitent à la session du Département



Semaine mouvementée pour le conseil départemental, lors de sa session d'hiver, qui s'est tenue du 12 au 16 décembre. Il s'agissait avant tout de voter le budget de l'année à venir : 900 millions d'euros, dont une majorité sera dévolue aux aides sociales (90 millions pour le seul RSA, ndlr), qui « n'ont fait qu'augmenter ces dernières années, bien que l'Etat nous annonce une baisse du chômage », a précisé le président du Conseil, Dominique Bussereau. Mais plusieurs questions connexes d'importance sont revenues sur la table, et qui devraient continuer à faire débat dans les mois prochains, quel que soit l'issue des présidentielles.

L'éco-taxa en question

Alors que le sujet n'était pas officiellement à l'ordre du jour, Dominique Bussereau a profité des derniers rebondissements dans l'affaire de la création d'un péage à Oléron pour donner son avis concernant l'éco-taxa. Alors le débat fait rage depuis plusieurs mois entre les partisans et les opposants à un projet de péage au pied du pont d'Oléron, et après deux refus du tribunal administratif de Poitiers concernant la demande du Département et de plusieurs élus locaux pour organiser un référendum local (jugé anticonstitutionnel), le même tribunal vient de renvoyer, le 1^{er} décembre, le dossier à une plus haute instance, le Conseil d'Etat, pour juger d'une autre question (portée par l'Association pour la gratuité de l'île d'Oléron (AGPIO)) : la légalité d'un péage sur une route publique départementale. Si le Conseil d'Etat devait reconnaître l'illégalité du projet, il pourrait mettre à mal d'autres formes de péages comme celui de l'île de Ré, lui aussi sur une route départementale. A ce sujet, Dominique Bussereau reste confiant : « Je vois mal le Conseil d'Etat mettre à mal ce privilège de l'éco-taxa maintenant [...] alors que l'objectif de cet éco-taxa est de préserver l'environnement et de développer les transports doux [...] à l'heure où l'on nous rebat les oreilles avec la Cop 21 ». Dans le pire des cas, il envisage de saisir le Conseil constitutionnel.

L'aéroport de La Rochelle

« On attend avec impatience la réponse de la Région », a déclaré Dominique Bussereau concernant l'avenir de l'aéroport – il est notamment prévu la création d'un syndicat mixte, à condition que la Région accepte de lui déléguer la compétence. « Le président Alain Rousset avait dit qu'il ferait connaître sa position en décembre, nous

ne la connaissons toujours pas à ce jour et les bruits de couloirs à Bordeaux nous laissent entendre qu'elle ne sera pas connue avant le printemps, voire l'été. Donc, nous nous sommes mis d'accord avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et son président Jean-François Fontaine pour renouveler nos aides et ne pas laisser tomber la desserte aérienne de notre département, mais il est urgent que la Région se positionne, et pas seulement pour La Rochelle, mais aussi pour des aéroports comme Périgueux, Bergerac ou Brive... » Le président de la Charente-Maritime attend également que la Région se positionne de manière générale sur la gestion des transports : pour rappel, la compétence sera dévolue à la Région à partir de 2017, dans le cadre de la réforme territoriale (dite aussi loi Notre), mais la Région a aussi la possibilité d'en déléguer la compétence. Compétence que le Département aimerait bien récupérer, mais « pour l'instant la négociation est très difficile, malgré la bonne volonté de nos directeurs généraux des services, de la Région et du Département, nous avons un petit problème politique, non pas avec le président, mais au sein de sa propre équipe [pour faire comprendre que] traiter les transports de La Rochelle est mieux que de le faire depuis Bordeaux. [...] Je ne désespère pas que le bon sens prenne le dessus. »

Fusion entre les deux Charentes

Stéphane Villain, vice-président en charge du tourisme au Département et président de la structure Charente-Maritime Tourisme, a annoncé la « fusion-création » prochaine des deux comités départementaux de tourisme de Charente et de Charente-Maritime, votée le 9 novembre à Cognac par les deux conseils d'administration. Un « partenariat » a tenu à préciser l'élu et non une « absorption » des deux Charentes : la naissance juridique est prévue au 1^{er} janvier 2017 pour une mise en fonction en avril et être opérationnelle en juillet. Objectif : développer une marque « Charentes », « un nom usuel qui doit devenir un nom de destination ; un domaine viticole commun et connu mondialement, Cognac ; un fleuve commun, la Charente ; des villages de pierres et d'eau ; des sites gallo-romains, à mettre en valeur, pour rendre plus visible la destination Charentes dans un contexte croissant de concurrence », a expliqué l'élu. Une gouvernance paritaire est prévue, avec Stéphane Villain comme président et le conseiller départemental charentais Jean-Hubert Lelievre (UMP) comme président délégué. Les 48 experts en tourisme seront répartis entre Angoulême, qui fera office de siège, et La Rochelle, antenne au budget annuel de 5,5 millions d'euros.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 19/12/2016
[Url de cet article](#)